

Conseil Municipal du 06 Décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

D 4-2/2022

Budget 2022

Subvention au
CCAS

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ;

Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRÉ, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET à partir de 19h58, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT.

Ont donné procuration :

Sébastien LEBLANC à Danielle SENECHAL

Carmen GONZALEZ RUIZ à Claude WASILKOWSKI

Louis CRUCHET à Jean-Pierre EURIN jusque 19h58

Déborah ANDRÉ à Cyprien RICHER

Secrétaire de séance : Joséphine FARINEAUX

Rapport de Madame le Maire :

Il est proposé l'octroi de la subvention suivante :

SOCIAL / SANTE / SOLIDARITE	MONTANT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	238 898,00 €
TOTAL SOCIAL / SANTE / SOLIDARITE	238 898,00 €
TOTAL GENERAL	238 898,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale telle que présentée dans le tableau ci-dessus
- Inscrit les crédits correspondants à la nature 657362 en décision modificative n°2

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisabeth MASSE', is written over the official seal.

Elisabeth MASSE